

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Roxanne Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/fd61a2d85ab8c392127d0999>

Date d'obtention : 2024-09-27 13:12:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une personne (élève, enseignant, etc) vient me voir pour signaler un événement SEXTO, nous devons rencontrer cette personne avec la grille d'évaluation de l'incident.

Par la suite, nous allons rencontrer la ou les victimes pour aussi remplir la grille d'évaluation de l'incident. Il est important d'avoir l'aide-mémoire près de nous pour les questions. Comme illustré dans les cas fictifs plus haut, il est possible de confisquer le cellulaire de la victime.

Ensuite, nous allons rencontrer la victime. Si nous croyons que c'est un événement malveillant, nous confisquons le cellulaire, puis contactons le service de police. Par contre, s'il s'agit d'un geste impulsif, nous remplissons la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur,, puis confisquons le cellulaire, puis communiquons avec le service de police.

Si les adolescents (es) refusent de collaborer avec nous, nous communiquons avec le service de police afin qu'ils prennent en charge le dossier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que si les adolescents (es) refusent de collaborer avec nous, nous communiquons avec le service de police afin qu'ils prennent en charge le dossier.

Nous devons faire cela dans l'immédiat pour ne pas que l'élève puisse partager les photos à d'autres élèves.

Aussi, il est important de garder la confidentialité. Ne pas divulguer d'informations autre qu'au service de police.

Je retiens aussi qu'il est nécessaire de rencontrer la personne « auteur » du signalement en premier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, lorsqu'il y a plusieurs victimes.. Chaque victime peut avoir une situation différente avec les photos comme dans le cas fictif #3. Il est donc important de prendre le temps de rencontrer chaque victime et remplir une grille d'évaluation de l'incident avec toutes victimes.

L'étape de rencontrer la victime peut être émotive dû aux conséquences psychologiques qu'elle subi depuis l'événement. C'est délicat, car il faut prendre des notes sur l'événement afin que le service de police puisse prendre le relai. Il ne faut donc pas poser des questions autre que celles dans la grille d'évaluation de l'incident pour ne pas que les versions changent.